

Résiliation contrat ligne adsl

Par Cochard Mathieu, le 12/04/2017 à 19:19

Bonjour,

je viens requérir votre aide car je suis insatisfait de mon fournisseur d'accès à internet. Depuis environ le mois de décembre j'ai une monté de mon ping (qui reste tout de même raisonnable 70ms en moyenne) mais surtout des petites coupures de la lignes plusieurs fois par jours qui dure quelques minutes (en général moins de 10~15mn) mais sont très embêtantes étant donné que je me sert de ma connexion pour jouer à des jeux en ligne. (le débit de la connexion reste lui aussi raisonnable).

Je voulais attendre la fin de mon engagement qui est le 21 mai pour résilier mon contrat car j'avais pas envie de m'embarquer dans de longues démarches mais j'ai vu qu'ils me demandent des frais de 49€ fixe en plus même si mon engagement est finit d'après leur simulateur.

étant donné que je veux résilier mon contrat pour les problèmes de coupures intempestives est que je suis obligé de payer ces 49€?

Comment dois-je m'y prendre pour ne pas devoir le faire ? j'ai fais un peu de recherches sur des forum où ils conseillent de bloquer le prélèvement automatique mais j'imagine que ceci n'est pas très légale ?

PS : pour le moment je compte laisser ma ligne mobile chez eux car je n'ai pas à m'en pleindre et l'engagement n'est pas terminé, cela pourrait me porter préjudice ?

Par Visiteur, le 13/04/2017 à 10:07

Bonjour,

le blocage du paiement ne me semble pas la bonne façon de procéder. Je doute aussi que ces coupures apparaissent comme un motif légitime pour ne pas payer ces 49€? A mon avis, la solution serait ... de les régler et basta!